

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

N° - « FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE » A.S.B.L. -
Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale – Désignation -
Approbation

LE CONSEIL,

Vu l'installation du nouveau Conseil communal, en sa séance du 3 décembre 2018,
suite aux élections communales du 14 octobre 2018 ;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la représentation de la Ville au sein de l'association
susvisée ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L., plus particulièrement son article 5 paragraphe 1er
point c, stipulant que « les communes de la Province de Liège {...} sont chacune représentées,
au sein de l'Assemblée générale par un délégué dudit Conseil Communal » ;

Vu le rapport du service en date du 23 janvier 2019 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section Culture – Tourisme –
Participation citoyenne – Transition environnementale, en sa séance du 15 février 2019 ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie et de la
Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne ;

Vu les présentations faites en la présente séance ;

Par voix et abstentions ;

DESIGNE

En qualité de délégué(e) de la Ville à l'assemblée générale de l' A.S.B.L « Fédération du
Tourisme de la Province de Liège »

Mme, Mlle, M..... - Conseiller(e) communal(e) – domicilié(e) àCP
Verviers

Ce mandat prendra fin conformément aux dispositions contenues dans les statuts de
l'A.S.B.L. susdite.

La présente délibération sera transmise, pour notification, à l'intéressé et à
l'A.S.B.L. « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » .